

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin.
Mesdames les conseillères : Véronique Fortin, Sylvie Beaumont et Audrée Villeneuve.
Messieurs les conseillers : Olivier Larouche, Jocelyn Fradette, François Carrier, Frédéric Tremblay et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SOUSSIONS – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU GAZ NATUREL DU CENTRE MARIO-TREMBLAY 613-30-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement des chaudières au gaz naturel du Centre Mario-Tremblay, les soumissions suivantes ont été reçues le 5 décembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Biron (9170-7570 Québec inc.) – Chibougamau	421 958,25 \$
Pro-Combustion inc. – Chicoutimi	458 750,25 \$
Ventil-Air inc. – Jonquière	469 098 \$
Pro-SAg Mécanique inc. – Chicoutimi	648 803,93 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur sections bâtiments, développement durable et parc concernant la non-conformité de la soumission de la firme Biron (9170-7570 Québec inc.) et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le remplacement des chaudières au gaz naturel du Centre Mario-Tremblay à la firme "Pro-Combustion inc." de Chicoutimi, pour un prix total de 458 750,25 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission présentée et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 264-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – REMPLACEMENT DES COUVRE-PLANCHERS DANS QUATRE CHAMBRES DE PATINEURS DES PAVILLONS DE LOISIRS DES SECTEURS SAINT-PIERRE, NORD-OUEST, SAINT-GEORGES ET SAINT-SACREMENT

614-30-2018

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des couvre-planchers dans quatre chambres de patineurs des pavillons de loisirs des secteurs Saint-Pierre, Nord-Ouest, Saint-Georges et Saint-Sacrement, les soumissions suivantes ont été reçues le 27 novembre 2018 :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Roland Marquis Itée – La Baie	23 339,93 \$
Bernier Planchers déco inc. – Alma	24 203,67 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Carrier,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le remplacement des couvre-planchers dans quatre chambres de patineurs des pavillons de loisirs des secteurs Saint-Pierre, Nord-Ouest, Saint-Georges et Saint-Sacrement à la firme « Roland Marquis Itée » de La Baie, pour un prix total de 23 339,93 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission présentée et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au projet d'immobilisation numéro 055."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

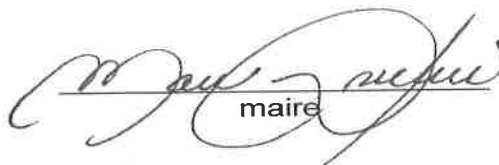
PÉRIODE DE QUESTIONS

615-30-2018

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 03.


greffier


maire